

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an Fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel” Fr. 12.50
COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX n° 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

ETRANGER : Un an Fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel” Fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.081
ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, ANNONCES
MARTIGNY 61.081
PUBLICITAS S. A., SION 236

Annonces Réclames

(le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct.; SUISSE : 10 ct.; ETRANGER : 10 ct.
(le mm.) CANTON : 20 ct.; SUISSE : 30 ct.; ETRANGER : 30 ct.

AVIS MORTUAIRES
(2 colonnes) : 20 ct.



Compte de chèques postaux
n° 485, Sion

Régie des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Une promenade à travers les Comptes de l'Etat en 1938

Le projet de budget pour l'exercice 1938 prévoyait 11 millions 436.000 francs en dépenses, 11 millions 477.875 francs aux recettes, soit un boni de 41.875 francs.

Le Grand Conseil ayant voté pendant cette période pour 44.980 francs de crédits supplémentaires, le déficit présumé aurait dû être de 3.105 francs.

Or, surprise agréable, l'exercice accuse un excédent de recettes de 327.654 fr. 72 au budget ordinaire, bien qu'il ait dû payer 279.999 fr. 80 d'amortissement sur les frais des emprunts de 1937 et 1934, et que les subventions laissées en souffrance aient été versées (un million 100.000 francs).

Nous constatons que les dépenses ont dépassé de 290.614 fr. 13 le chiffre prévu : cet excédent provient des frais généraux, des frais de procès et des prestations aux caisses de retraite.

D'autre part, l'interdiction du colportage pendant la fièvre aphteuse a réduit de 5000 fr. le produit des taxes ; le service de la viticulture boucle par un déficit de 114.000 fr. au lieu d'un bénéfice de 10.000 fr. Il faut en rechercher la cause dans la réduction de 50 % de la taxe phylloxérique, dans la reconstitution du vignoble du Grand-Brûlé et la récolte déficitaire de ce dernier.

Le Département de Justice enregistre une différence de 10.000 fr. sur le remboursement des frais de procédure pénale, et de 21.000 fr. provenant des établissements pénitentiaires de Sion et de Crête-Longue.

L'augmentation des recettes (537.371 fr.) est constituée comme suit : régate du sel, 11.000 fr., part du canton à la benzine 81.000 fr., impôt sur le revenu des Sociétés anonymes (il avait été prévu au budget 550.000 fr. et il a été encaissé 739 mille 513 fr.) ; timbre cantonal 10.000 fr. ; Arsenal et casernes 25.000 fr. ; taxes des véhicules à moteur et vélos, 37.000 fr. ; amendes 14.000 fr. ; bénéfice de la Banque cantonale, 40.000 fr., etc.

Relevons que les recettes de l'Arsenal qui avaient été de 94.700 fr. en 1937 ont passé à 102 mille francs en 1938, alors que les dépenses rétrogradaient de 96.500 fr. à 91.700 fr.

Le solde passif qui atteignait en chiffres ronds en 1935, 1.401.000 fr. ; en 1934, 991.000 fr. ; en 1935, 942.000 fr. ; en 1936, 724.000 fr. ; en 1937, 110.000 francs, se transforme pour l'exercice écoulé en un bénéfice de 327.654 francs.

Le budget extraordinaire qui soldait par un passif de 1 million 700.000 fr. en 1933 n'est plus que de 606.000 fr.

Au cours des 20 dernières années, six exercices seulement ont bouclé par un excédent actif.

Ces chiffres sont éloquents. Ils démontrent que malgré la crise économique et les mauvaises récoltes de 1938, il a été possible de comprimer les dépenses et d'augmenter les recettes.

Il convient d'en féliciter nos cinq conseillers d'Etat et tout particulièrement MM. Fama et de Chastonay, le président du gouvernement sortant et son collègue chef du Département des finances.

A fin 1938, l'augmentation du passif de l'Etat atteint 47 millions 69 mille francs et la dette consolidée représente 42.630.000 fr.

Il est intéressant de constater que les essais faits avec les Offices des poursuites de Sion et Sierre qui ont été étagés à titre d'essai, ont produit une recette brute de 10.727 fr. 45.

Le chef du Département de Justice aura certainement des explications intéressantes à donner à ce sujet.

Ces comptes font actuellement l'objet d'un examen attentif de la commission des finances.

Ils seront discutés par le Grand Conseil dès lundi prochain.

Nous sommes particulièrement heureux d'enregistrer que l'œuvre de redressement des finances, dont notre parti prit l'initiative et à laquelle il n'a cessé de donner son appui le plus complet, déploie aujourd'hui d'heureux effets.

Ne perdons toutefois pas de vue que nous pouvons trouver encore des économies, en rationalisant certains services.

Si dans certains dicastères on a réussi à réduire les dépenses au strict minimum, il est encore quelques branches gourmandes à élaguer.

Mr.

L'Exposition Nationale de Zurich

(Correspondance particulière)

L'Exposition nationale qui a ouvert ses portes dans la belle ville de Zurich, il y a quelques semaines, est incontestablement une réussite de premier ordre. Comme toutes les manifestations de ce genre, l'Exposition nationale comprend de multiples rayons qui n'intéresseront pas tout le monde avec la même intensité, parce que les hommes ne sauraient avoir des connaissances précises dans tous les domaines de l'activité humaine. C'est pourquoi d'ailleurs une Exposition a pour but de présenter, d'exposer, de vulgariser plutôt que d'approfondir les particularités de telle ou telle profession. En outre, une Exposition ne se livre que peu à peu, après de multiples visites, sinon on risque bien de n'en retirer que des impressions générales et superficielles qui s'évanouiront en quelques jours. Il y a aussi un phénomène psychologique très intéressant à constater : beaucoup vont à l'Exposition parce que d'autres y sont allés et qu'après tout on ne veut pas rester en arrière. La loi du mimétisme exige aussi de « faire comme les autres ». La foule attire la foule. Les gens aiment aller dans les endroits bondés, tandis qu'ils boude les endroits moins fréquentés et qui seraient pourtant plus confortables. On peut se méfier de la valeur réelle des visites par groupes ou sociétés. C'est évidemment meilleur marché, mais il paraît impossible de fixer son attention, si l'on doit se bousculer pour voir un objet quelconque, ou une œuvre d'art qui exigerait une concentration intense. C'est là un danger à éviter. Sinon, maints visiteurs de l'Exposition ne remporteront comme souvenirs que des douleurs dans les jambes et dans les pieds, la vision du téléférique qui rejoint les deux rives du lac, le grand carrousel circulaire, ou enfin les veillées dans la « Pinte valaisanne » ou à la « Grotte ticinoise » !

Et puis ce sera à peu près tout.

On vous dira encore : « On a bien mangé pour pas trop cher », ou cette impression très répandue et banale : « Il y avait un monde fou ! ». C'est dommage. Car il y a tout de même autre chose. Il y a un enrichissement précieux d'ordre spirituel, intellectuel et moral à retirer d'une telle manifestation qui n'a pu se réaliser aussi parfaitement que par l'union et la collaboration efficace de tous les cantons.

L'impression qui se dégage au préalable de la visite du premier pavillon c'est une agréable et forte impression de propreté, de netteté et de « fini ». Tout est au point dans les plus petites choses. Ensuite c'est le sentiment d'une remarquable synthèse de toute l'activité économique suisse sous ses diverses formes : tourisme, industrie, commerce, agriculture.

Vous verrez par exemple ce qu'est un hôtel moderne avec tout son confort simple mais parfait et la courtoisie aimable de son personnel, ou bien vous pourrez saisir, dans le pavillon des P. T. T. et des chemins de fer, par exemple, toute l'évolution saisissante de l'essor prodigieux réalisé dans ces domaines, depuis un siècle en arrière à nos jours. Ces vues rétrospectives créent déjà un aspect « historique » du plus vif intérêt. Les stands qui ont un caractère plus particulièrement « technique » comme ceux de l'électricité, de la chimie, des fers et métaux, du bois, de l'aluminium, etc., revêtent quand même un certain attrait pour le profane qui peut en constater « de visu » les nombreuses applications pratiques, parfois d'un ordre tout à fait inattendu.

Il est difficile de narrer dans ses détails toute l'ampleur d'une Exposition telle que celle de Zurich. Car le meilleur compte rendu n'en saurait être qu'un pâle résumé plutôt fastidieux. Des photographies ou un film en donneront une idée beaucoup plus directe et vraie. De plus, tous ceux qui se rendront les mois prochains dans la magnifique cité zurichoise — la seule ville de Suisse qui donne au fond l'impression d'une grande ville — pourront eux-mêmes et de leurs propres yeux en admirer les divers aspects. Un des seuls reproches que l'on pourrait formuler, après M. Henry Wuilloud, c'est que les conditions pour se rendre à Zurich, malgré de notables et sensibles réductions, déjà fort appréciables, restent quand même assez onéreuses pour toutes les bourses de moyenne et de petite importance. On sait que ce sont, et de loin, les plus nombreuses. Par conséquent, si l'on veut que l'Exposition nationale garde son caractère essentiellement populaire, il faut que le peuple suisse — et surtout le peuple romand — puisse s'y rendre en foule, afin que le but visé d'interpénétration et de solidarité confédérale soit pleinement réalisé. Il serait donc utile que les

autorités compétentes examinent les possibilités de réduire encore le prix du trajet ferroviaire.

Quand on regarde l'immense carte qui montre la petite Suisse comme « plaque tournante de l'Europe », on ne peut s'empêcher de penser à la grande loi de solidarité et d'interdépendance qui régit les relations entre les divers peuples. Que ferait par exemple un canton suisse subitement isolé des autres cantons, sinon de courir à la ruine et à la faillite générale ? C'est ce grand principe d'union qui se dégage de cette vue et qui s'avère nécessaire sur le plan suisse. Et de là, s'élevant sur le plan « européen », on peut très bien admettre que l'Europe, apparemment divisée et morcelée, passera par les mêmes phases que la Suisse, vers la Fédération qu'imposeront impérieusement les faits, si certains hommes d'Etats attendus ne veulent pas adapter leurs idées au rythme de notre époque. Il suffit, en effet, de regarder déjà toutes les lignes aériennes qui sillonnent l'Europe en tous sens pour se rendre compte qu'avec de telles inventions, l'Europe est devenue singulièrement rétrécie et que ses divers pays font en somme figure de cantons d'une même patrie. Ceux qui tiennent ces idées pour utopiques n'ont qu'à jeter un coup d'œil sur les progrès réalisés depuis le siècle dernier et s'imaginer l'ahurissement de certains vieux Suisses d'alors en comparant, par exemple, les moyens de communication actuels avec ceux qu'ils employaient de leur temps. On est obligé de sourire en soulignant la différence.

En résumé, on peut en visitant l'Exposition faire son tour de Suisse à bon marché et se rendre clairement compte de tout ce que notre petit pays peut produire, exporter, ainsi que de tout ce qu'il doit importer pour vivre. En circulant parmi les divers pavillons des cantons, le visiteur peut saisir la diversité de notre pays dans son unité. Les pavillons qui ont le plus de succès et qui sont parmi les mieux conçus sont certainement la « Pinte valaisanne » et la « Grotte ticinoise ». On sait que la « Pinte valaisanne » est constituée par un authentique chalet de la vallée d'Hérens — sauf erreur — qui a été transporté intégralement à Zurich. Il y a là d'accortes serveuses en costumes régionaux et locaux, des tabourets et des tables typiquement valaisans, des nappes, des chaises et de multiples autres objets qui créent un « climat » éminemment sympathique et cordial.

Et quand les visiteurs ont dégusté maintes et maintes bouteilles de nos crus les plus fameux, ce sont de joyeux chants qui s'élèvent bruyamment dans la pinte enfumée, pittoresque et originale...

Victor Dupuis.

P. S. Considérant la chose sous un angle plus pratique, on se rend nettement compte de la valeur publicitaire directe d'un tel pavillon pour nos produits : les vins, les fruits, asperges, fromages, etc., et notre tourisme en général. Grâce à la collaboration de l'« Union valaisanne du tourisme », les différentes régions touristiques de notre canton ont pu, à tour de rôle, utiliser en pleine gare centrale de Zurich, une très vaste vitrine. Après les stations de Champéry et de Montana, Martigny et le « Groupement suisse du Mont-Blanc », qui englobe toutes les stations de la région, ont créé à leur tour une sorte de petite exposition des beautés naturelles du pays. De magnifiques photos agréablement harmonisées, exposent les plus beaux coins de nos stations. En outre, des fruits, des vins, des fleurs, les produits de nos usines, ainsi que de nombreux dépliants, permettent aux passants innombrables de se faire une idée et une image de la vie économique régionale. Espérons qu'elle évoquera à leurs yeux le repos et la quiétude après lesquels ils soupirent, et qu'ils réaliseront le désir de connaître notre pays au cours de l'été prochain. v. d.

Le commandant des forts de Sargans

Colonel brigadier Fritz Gubler

Le Conseil fédéral a nommé commandant des fortifications de Sargans avec le grade de colonel brigadier le colonel Fritz Gubler, jusqu'ici chef d'artillerie à l'état-major du 2me corps d'armée.

Le colonel brigadier Gubler, qui occupe désormais la charge d'un commandant d'unité d'armée, est bourgeois de Zurich et né en 1887.

En 1930, il fut envoyé en France pour parfaire son instruction dans l'artillerie. Il se livra à son activité notamment dans la région des fortifications du Saint-Gothard.

En passant ...

L'éloquence des faits

Des discours, encore et toujours des discours ! Quand ce n'est pas M. Mussolini, c'est M. Hitler qui pérorer et si tous deux font silence un instant M. Daladier prend la parole à son tour avant que M. Chamberlain ne monte également à la tribune.

Et cela dure ainsi depuis des mois. Mais, jusqu'à présent, le record oratoire est détenu par le Duce.

Lui qui se moquait du parlementarisme et de ses vains débats, il parle à lui seul avec plus d'entrain que cent députés ensemble et bien souvent pour ne rien dire, hélas ! de plus qu'eux.

Les héros d'Homère, avant d'en venir aux mains, s'injuriaient copieusement et c'est quand ils s'étaient traités de porcs ou de moutons qu'ils faisaient boucherie.

Ces mœurs n'ont guère évolué depuis des siècles.

L'homme éprouve un besoin instinctif de justifier ses actes.

Celui qui dirige une nation ne fait pas exception à la règle et les dictateurs sont des bavards vraiment incorrigibles.

On dirait toujours qu'ils ont quelque chose à se faire pardonner.

Au début ces discours étaient attendus avec anxiété, mais leur multiplicité a fini par émousser l'intérêt qu'ils présentaient et maintenant on renonce à les écouter à la radio et parfois même à les lire.

Un fait curieux à constater depuis l'accord de Munich, c'est que les pays démocratiques perdent moins de temps en paroles que les pays totalitaires.

L'événement saillant de ces derniers jours n'a été ni le discours d'Hitler, ni ceux de Mussolini, mais le succès de l'emprunt français qui nous paraît beaucoup plus éloquent que des phrases :

L'Etat français, en 1935, avait demandé trois milliards à la nation, à 3, 6 et à 12 ans.

Il les recueillit en sept jours.

En 1938, il avait besoin de 3 milliards et demi à 4, 8 et 12 ans.

Il les trouva en 23 jours.

Cette année enfin, il réclamait 6 milliards à 40 ans.

Il a suffi de six heures pour que l'emprunt fût souscrit.

Devant un tel succès que pèse un malheureux discours ?

La France a montré sa volonté de se défendre et de protéger son sol par son empressement à répondre au vœu de l'autorité.

Le fait de souscrire un emprunt de six milliards en six heures constitue un acte assez propre à engager les dictateurs à la réflexion, eux qui n'ont trouvé qu'un moyen de récolter de l'argent : le prendre aux nations qu'ils asservissaient ou aux juifs qu'ils brimaient.

On voudrait rester bien poli dans ses réflexions et bien gentil, mais il faut avouer, n'est-ce pas ? que l'emprunt français à tout de même une autre allure que le... vol à main armée !

Lui au moins a l'ampleur d'un symbole. Il signifie, avec un maximum de clarté, que la France est prête à tous les sacrifices.

Il ne faut donc pas s'étonner que le succès de l'emprunt français ait fait à l'étranger une impression profonde et durable.

L'Amérique et l'Angleterre exultent.

Quant à Hitler il doit songer avec amertume au triste emprunt allemand qu'il lança après la paix de Munich et qui fut couvert avec tant de peine en plus de trois mois !

Il est plus facile évidemment d'exiger des juifs un milliard d'amende en les menaçant du couteau que d'inviter le peuple allemand à la grande pénitence.

A l'heure où le chantage aux armements atteint son point culminant en Europe et où Hitler et Mussolini vont ostensiblement visiter leurs fortifications, la France entière offre au monde un exemple élevé de patriotisme et de confiance.

Elle le fait d'ailleurs sans fracas, avec une dignité, une noblesse et un tact qui sont vraiment impressionnants.

Pour un pays que d'aucuns vouaient déjà à la pourriture et à la mort, il a l'air d'avoir une vitalité peu commune et c'est le cas de répéter aux dictateurs le mot fameux :

« Les gens que vous tuez se portent assez bien. » Les ennemis de la France en seront quittes pour enterrer... leurs illusions.

A. M.

AVIS aux vignerons

La Commission cantonale de secours aux agriculteurs dans la gène, chargée par le Conseil d'Etat de la répartition des subsides aux viticulteurs victimes du gel, porte à la connaissance des intéressés que son organisme est totalement indépendant de l'Etat et qu'elle seule assume la responsabilité de la distribution de l'aide directe aux vignerons.

Dès lors, on est prié de ne pas mettre en cause, dans la répartition de ces secours, d'autres personnalités ou autorités cantonales, spécialement les membres du Conseil d'Etat, et d'adresser les réclamations éventuelles, non au Conseil d'Etat ou à l'un de ses départements, mais directement et par écrit au Fonds de secours des agriculteurs dans la gène.

Nous rappelons que la Commission du Fonds de secours a arrêté, pour la répartition de ces subsides, les principes suivants qui ont été approuvés par le Conseil d'Etat :

1) L'aide est accordée aux vignerons qui en ont fait la demande et qui, par suite du gel 1938, se trouvent dans une gène réelle.

2) Dans la règle, ne bénéficient pas d'un secours :

a) Les propriétaires qui ont eu en 1938 une récolte supérieure au 50 % de la moyenne des 4 années précédentes ;

b) ceux qui n'ont ni dettes ni charges de famille

c) ceux dont la fortune mobilière, connue ou présumée, ajoutée à la valeur cadastrale des biens-fonds, dépasse, après déduction des dettes, le chiffre de 15.000 fr., ce chiffre étant majoré de 3000 fr. pour chaque enfant en dessous de 16 ans ;

d) ceux dont les revenus, autres que ceux de l'exploitation viticole, sont supérieurs à 3000 fr., ce chiffre étant majoré de 400 fr. pour chaque enfant de moins de 16 ans ;

e) ceux qui ont fait sciemment de fausses déclarations.

3) L'aide ne pourra dépasser le 50 % de la perte effectivement subie.

Pour la fixation des secours à allouer, la Commission a établi une table de pointage, tenant compte des charges de famille, de l'endettement, des pertes subies, du degré de gène, d'une part ; de la fortune mobilière et en biens-fonds, des revenus accessoires, d'autre part.

Exemple de l'application des principes ci-dessus :

Pour un vigneron récoltant habituellement 60 brantes et qui a fait en 1938 une récolte de 10 brantes, chargé d'une famille de 4 enfants de moins de 16 ans et ayant des dettes pour 11.400 francs ; qui, d'autre part, possède une fortune mobilière et en biens-fonds de 14.500 fr. et gagne en dehors de son exploitation 600 fr. annuellement, sa part aux subsides s'établit comme suit :

Actif : 1) perte de rendement : 50 % de la récolte moyenne : 30 brantes ; récolte en 1938 : 10 brantes, soit une perte de 20 brantes = 3 points ; 2) Total des dettes, 11.400 fr. = 4 pts ; 3) charges de famille : 4 pts ; total des points actifs : 11.

Passif : 1) Biens-fonds et fortune mobilière : 14.500 fr. = 3 pts ; 2) revenus accessoires 600 fr. = 2 pts ; total des points passifs : 5.

La différence est donc de 6 points. La valeur du point étant fixée à 40 fr., ce vigneron recevra 240 francs.

Fonds cantonal de secours en faveur des agriculteurs dans la gène.

Au peuple valaisan et à la population de Vernayaz en particulier. — Nous recevons la lettre ci-après d'un chauffeur vaudois qui a effectué chez nous le récent cours de répétition :

« Après treize jours passés dans votre charmant village, d'un bout la belle cascade de Pissevache, de l'autre les profondes gorges du Trient, endroit parfois sauvage et où nous aimons, nous Vaudois, revenir souvent. Au nom des automobilistes vaudois qui ont eu le plaisir de faire le cours de couverture frontière dans cette région, je tiens à vous dire que nous en garderons un souvenir gravé dans nos cœurs ; la réception qui nous a été faite par la population de ce village et la bonne camaraderie qui a régné entre les soldats nous a confirmé une fois de plus que sous les armes nous sommes tous des frères. Du moment que la brigade 10 est principalement formée de Valaisans et de Vaudois, nous aurons toujours l'occasion de fraterniser et de nous apprécier les uns les autres.

Je me permets aussi d'adresser aux officiers nos salutations patriotiques et de les féliciter de leur manière d'agir envers la troupe. Ainsi ils pourront toujours compter sur leurs hommes au moment du danger. Espérons que nous sommes loin de ce désastre qui menace l'Europe, mais, s'il doit arriver un jour, Dieu veuille que nous ayons la santé, la vigueur nécessaires pour résister de toute notre force, nous maintenir à nos postes, et y mourir s'il le faut pour l'indépendance de notre pays.

*Beau Valais, cher pays romand,
Ton sol a gardé ses enfants,
Coteaux fertiles où poussent ces vignes
En bons Vaudois nous sommes tous dignes,
De boire sans mesure ce jus des beaux raisins
Au lieu de déjeuner, trois verres tous les matins.*

*Et répétons ensemble ce gai refrain :
Luttons... contre la mévente des vins !*



Nouvelles du Valais

Assemblée des délégués des associations radicales du district de St-Maurice. — Cette assemblée aura lieu le dimanche 21 mai, à 15 h., à l'Hôtel des Alpes, à St-Maurice, avec l'ordre du jour suivant :

1) Appel ; 2) Lecture du procès-verbal ; 3) Rapport de gestion ; 4) Questions fédérales, par M. E. Moser, secrétaire du parti cantonal ; 5) Propositions individuelles.

Présence indispensable.
Réunion du groupe libéral-radical. — Il est rappelé à MM. les députés que lundi 22 mai, après la séance du Grand Conseil, aura lieu la réunion du groupe libéral-radical, avec dîner en commun à Nendaz. La réunion se terminera assez tôt pour permettre de participer à la réception du président du Grand Conseil.

Saxon. — † Arnold Manini. — Une foule de parents et de connaissances précédés de la fanfare municipale « La Concordia », ont accompagné à sa dernière demeure mardi dernier M. Arnold Manini. Musicien dans l'âme, M. Manini débuta à l'âge de 11 ans déjà dans la musique du Casino du temps des jeux. Doué d'un art musical tout particulier, il fit partie bientôt de la musique « La Concordia », actuellement fanfare municipale. Ses connaissances musicales s'accrurent de jour en jour et c'est ainsi que quelques années plus tard, soit à 16 ans, il était élevé à la place de directeur qu'il conserva pendant 25 ans. En 1907, le 12 mai à Charraz, il se voit décerner le diplôme d'ancienneté, diplôme spécial pour 25 ans de direction. En 1892, il créa une société de musique à Saillon. « La Lyre », et il en fut le directeur jusqu'en 1905. Il dirigea également pendant quelques années la musique de Massongex.

Il participa à une trentaine de festivals, qui étaient pour lui son plus beau jour de fête. Chose curieuse, il est mort le jour du festival d'Orsières, festivité qu'il aimait tant.

Malgré son âge avancé, il se faisait un plaisir de s'emparer de l'instrument de son petit-fils pour faire entendre encore ses morceaux d'autrefois. C'est avec le cœur bien serré que ses amis et particulièrement les musiciens, apprirent la nouvelle de cette mort, impitoyable à tous.

La fanfare municipale « La Concordia », dont il était membre d'honneur, a tenu à conduire au champ de l'éternel repos son ami Arnold et de jouer sur sa tombe le dernier morceau d'adieu.

Sur sa tombe fraîchement couverte, nous nous inclinons tous très bas, et nous vous disons : Arnold Manini, adieu !

A sa famille éprouvée, vont nos condoléances sincères.

Fête cantonale des musiques valaisannes. — Monthey, 3-4 juin 1939. — L'activité du Comité d'organisation suit son cours avec une cadence accélérée et tout laisse prévoir qu'elle se traduira par une réussite — qui fut d'ailleurs l'aboutissement de toutes les fêtes montheyennes. Si le soleil boude quelque peu depuis des semaines, la campagne est belle et l'on est en droit d'espérer que l'année sera bonne.

L'optimisme règne donc au sein de la population montheyenne qui s'apprête à recevoir avec enthousiasme ses hôtes. Plus de 1000 musiciens se sont déjà inscrits et l'on compte encore sur les retardataires. Des facilités seront accordées par les CFF qui mettront à la disposition des participants des trains spéciaux à des prix sensiblement réduits. Nous publierons prochainement l'horaire des trains du matin, ainsi que le prix des billets.

La fête des 3-4 juin est donc en bonne voie et tous les amis de la musique se donneront rendez-vous à Monthey à cette date.

Le Comité de presse.

A la veille de la fête de chant, Viège SONNET DE BIENVENUE !

*Sitôt qu'en habit noir, le merle sur nos faites,
A de sa flûte d'or, lancé son appel clair,
Mille chanteurs ailés de toutes parts s'apprennent
A donner, sous ce maître, un rustique concert.*

*Lors, il n'est sous le ciel pas de plus douce fête,
Quand ces oiseaux, vibrants, chantent à cœur ouvert,
Pour l'âme et pour le cœur, de plus fraîche tempête
De cantiques, de cris et d'hymnes plus divers.*

*Ainsi qu'eux, accourez à l'appel de la ville,
Quittez monts et plateaux, vignes et champs fertiles,
Soyez les bienvenus, chers chanteurs valaisans !*

*Que s'exalte à vos chants l'amour de la patrie,
Que tombe le courroux de tant d'âmes aigries ;
Puissent les cœurs s'unir en vos chœurs bienfaisants !*

Pierre d'Arvel.

Ne photographiez pas ! — Mercredi après-midi, le secrétaire communal de Martigny-Ville recevait des fortifications de St-Maurice l'avis d'avoir à arrêter une automobile, plaques italiennes, qui descendait la Forclaz. Quelques instant après, l'agent de police Franc et un gendarme faisaient stopper la voiture et invitaient ses occupants à attendre l'arrivée d'un officier qui en effet, arrivait peu après. Le conducteur qui était en possession d'un passeport diplomatique, excipa tout d'abord de sa qualité. L'officier lui fit remarquer que si lui-même bénéficiait de l'immunité diplomatique, il n'en était pas de même pour ses compagnons. La voiture fut visitée à l'exception de la valise du diplomate, et un appareil et plusieurs films furent séquestrés.

Les voyageurs avaient pris des photographies de travaux dans la région de Tête-Noire ce qui est interdit. Ils purent continuer leur route.

Avis. — Un membre de la fanfare « La Liberté » de Fully a perdu son carnet de marche (de bugle solo) en se rendant dimanche au festival d'Orsières. Nous prions la personne qui l'aurait trouvé de bien vouloir le faire parvenir au président de la dite société.

Enfin le sanatorium valaisan

Parmi les tractanda de la prochaine session du Grand Conseil figure le message du Conseil d'Etat relatif à la construction du sanatorium.

Cette question traîne depuis 20 ans. Le parlement cantonal a voté les crédits nécessaires à cette construction mais, pour diverses raisons que nous nous réservons de revoir à l'occasion, aucune suite n'a été donnée à cette décision.

M. le conseiller d'Etat Fama, qui s'est toujours vivement intéressé à la lutte contre la tuberculose a repris l'affaire. Il a réussi à trouver le terrain nécessaire et la construction du bâtiment tant attendu n'est plus qu'une question de mois.

Grâce à la générosité de Mme Dr Wander, qui prend à sa charge la construction du pavillon pour les femmes, 50 lits dont elle assurera encore les frais d'entretien, le canton n'a plus qu'à s'occuper des représentants du sexe masculin ; le nouveau bâtiment comprendra 70 lits.

La dépense prévue sera fortement réduite grâce aux bénéfices que rapporte au Valais la Loterie romande. La prochaine tranche sera tirée à Gruyère le 14 juin prochain.

Nous adressons donc un pressant appel à tous ceux qui veulent lutter contre le fléau de la tuberculose pour qu'ils fassent une chaude propagande en faveur de la vente des billets.

C'est là une œuvre nationale d'utilité publique et personne ne refusera d'acheter un billet ou une pochette, qui peut lui procurer un lot intéressant tout en permettant à nos autorités de sauver des vies humaines et de réintégrer dans leur activité une quantité de pères ou de soutiens de famille.

Mr.

Une mesure d'assainissement. — En vue d'assurer une bonne exécution des travaux subventionnés et de protéger les intérêts des professionnels qualifiés, l'Etat du Valais a pris un arrêté intéressant :

Seuls les professionnels reconnus par le Dépt de l'Instruction publique, au sens de la loi sur la formation professionnelle, peuvent soumissionner pour les travaux exécutés par l'Etat et les travaux subventionnés. Une exception peut être faite pour les travaux n'exigeant pas de connaissances techniques spéciales et dont le devis total ne dépasse pas 8000 fr.

Sauf pour les travaux de manœuvres, les ouvriers sans formation professionnelle régulière ne peuvent être employés sur les chantiers des travaux précités qu'à défaut de main-d'œuvre qualifiée. Pour la maçonnerie sèche, les ouvriers de campagne qui justifient d'une formation pratique suffisante peuvent être employés.

Tireurs valaisans. — C'est donc les 27 et 28 mai prochains que se dérouleront à St-Maurice la fête de l'inauguration du drapeau cantonal des tireurs valaisans et le concours cantonal de sections. Les tireurs se feront un honneur d'assister nombreux à cette manifestation pour escorter la nouvelle bannière et participer au tir d'inauguration.

Voici le programme de la fête :
Samedi 27 mai : 15 à 19 h., ouverture du tir.
Dimanche 28 mai : 7 h., reprise du tir ; 10 h. 30 culte à Vrolleth suivi de la bénédiction du drapeau ; 12 h., dîner à la cantine sur emplacement du stand et reprise du tir ; 15 h., clôture du tir ; 16 h. 30, rassemblement Place de la Gare. Cortège ; 17 h., distribution des prix à la cour des écoles primaires.

Toutes les sociétés sont cordialement invitées à se faire représenter avec leurs drapeaux.

La chasse aux lapins de Garenne. — Les dégâts causés par les lapins de Garenne sont de nouveau importants cette année. Afin de pouvoir lutter efficacement contre ce gibier, le service de la chasse invite les propriétaires des vignes de la région des Crêtes de Maladières à nettoyer tout le secteur et à éliminer notamment les buissons, les branches de lierre, etc. Après cette épuration la chasse du lapin sera beaucoup plus facile, car les refuges lui feront défaut ; les chiens pourront beaucoup plus facilement le poursuivre et sa destruction pourra probablement être assurée, dans ce secteur.

Examens de fin d'apprentissage.

— Les examens de fin d'apprentissage de ce printemps auront lieu aux dates suivantes :

Groupe I, les 22, 23, 24 mai : couturières pour dames, lingères, modistes, repasseuses.
Groupe II, bois et bâtiment, les 30, 31 mai, 1er juin ; charpentiers, dessinateurs, maçons, menuisiers, peintres, tailleurs de pierre, tonneliers, etc.

Groupe III, fer, les 5, 6 et 7 juin : charpentiers sur fer, électriciens, ferblantiers, forgerons, mécaniciens, serruriers.
Groupe IV, les 5, 6, 7 juin : boulangers, bouchers, coiffeurs, coiffeuses, cordonniers, cuisiniers, jardiniers, photographes, tailleurs et tailleuses, tapissiers, etc.

Le Département de l'Instruction publique.

Brevet de capacité. — Le Dépt de l'Instruction publique informe le personnel enseignant intéressé que les examens en vue de l'obtention du brevet de capacité auront lieu le 12 juin à 8 h. à l'Ecole normale des filles pour les institutrices et le 13 juin à la même heure à l'Ecole normale des garçons pour les instituteurs.

Les inscriptions seront reçues au Dépt jusqu'au 10 juin 1939. Il est rappelé que les membres du personnel enseignant qui veulent subir cet examen ont dû remettre le travail imposé à MM. les inspecteurs scolaires, avant le 15 mai. Ceux qui ne l'auraient pas encore déposé sont priés de le faire au plus tôt.

La vie sédunoise Affaires sédunoises

A propos des Services industriels

Nous recevons de M. Joseph Spahr, conseiller communal à Sion, la lettre suivante en réponse à celle de M. Corboz que nous avons publiée :

« Dans votre dernier numéro du *Confédéré*, M. A. M., correspondant de Sion, a reproduit la lettre qui lui a été adressée par M. Corboz, directeur des Services Industriels de Sion, ensuite du compte rendu que le correspondant de Sion avait fait de la dernière assemblée du parti libéral-radical de Sion.

M. Corboz conteste notamment certains chiffres mentionnés par M. A. M. Celui-ci a fait observer que ces renseignements émanaient d'un rapport du soussigné à la dite assemblée. Je suis donc amené à préciser à M. Corboz, s'il en est besoin, que les chiffres donnés figurent dans le rapport du 5 mai 1939 adressé par les censeurs officiels des S. I. au Conseil communal de Sion. Ce rapport, qui pourrait, s'il le faut, être publié *in extenso*, contient notamment le passage suivant : « Le passif total s'élève à fr. 5.768.718,35 contre fr. 5.905.613,60 en 1937. Les prestations des S. I. vis à vis de la commune de Sion s'élèvent pour l'exercice écoulé à fr. 162.900,90 sur la liste qui nous fut présentée. Basé sur ces renseignements, le rendement net serait pour 1938 de 2,87 % du capital engagé. »

Pour arriver au chiffre de 9,65 % de rendement, qu'il articule, M. Corboz a sans doute dû compter, comme rendement, les intérêts de la dette et les amortissements, avec les prestations à la ville de Sion. Sans être expert-comptable, on doit admettre que les intérêts du capital investi sont une charge qui doit être payée avant de commencer à calculer le rendement. Les amortissements, eux, correspondent à peine à l'usure et à la dépréciation des installations et du matériel. Quant aux prestations des S. I. à la commune de Sion, elles pourraient être encore discutées en détail.

En résumé, la situation des S. I. intéresse à bon droit les contribuables de Sion qui sont les propriétaires de cette entreprise et qui paient assez cher, eux-mêmes, pour avoir le droit d'en parler.

Veuillez, agréer, etc. »

Jos. Spahr.

Et à propos des comptes de la commune

M. André Lorétan avait pris la parole au cours de l'assemblée radicale où l'on discuta des affaires communales et nous avions résumé ainsi son intervention :

« M. André Lorétan apporte des précisions sur la situation financière et s'excuse de n'avoir rien d'agréable à nous révéler.

La politique des autorités nous mène inévitablement à une augmentation d'impôts très importante à moins qu'on n'attende une dévaluation pour se tirer d'affaire.

Il a signalé aussi des négligences graves sur lesquelles nous n'insisterons pas pour l'instant. »

M. Lorétan nous envoie une mise au point que nous acceptons bien volontiers d'insérer tout en lui faisant observer toutefois qu'il a mal lu notre compte rendu et qu'il nous attribue des expressions qui ne sont pas les nôtres.

Il nous dit, en effet, ceci :

« A mon sujet, vous écrivez notamment que j'ai fait des révélations très graves sur lesquelles nous ne voulons pas insister pour l'instant. »

Or, nous n'avons pas parlé de révélations, et nous n'avons pas davantage affirmé qu'elles fussent très graves.

Nous avons écrit que M. Lorétan avait signalé des négligences graves, et rien de plus. M. Lorétan poursuit en ces termes :

« Sauf en ce qui concerne les perspectives futures de la ville, je n'ai fait que remarquer qu'une partie des impôts arriérés avait été perdue par suite de négligence. Je n'ai donc pas fait des révélations graves et il me serait agréable que la chose fût rectifiée dans ce sens. Je tiens, en effet, aux rapports exacts et non systématiquement sensationnels. »

Puisque M. Lorétan a un tel souci de l'exactitude, il voudra bien à l'avenir renoncer à rectifier des mots que nous n'avons pas employés.

Au surplus, nous voulons bien lui donner acte que son rapport n'offrait rien de sensationnel.

A. M.

Vaccination obligatoire

La vaccination obligatoire des enfants aura lieu comme suit :

1. A Sion, à la halle de gymnastique de l'école des filles, le mardi 23 courant dès 14 heures 30 et le jeudi 25 crt dès 14 h. 30.
2. A Uvrier, au bâtiment de l'école, vendredi 26 crt dès 15 heures.
3. A Châteauneuf, au bâtiment de l'école, lundi 29 crt, dès 15 h.

Passé ce délai, les parents qui n'auront pas présenté leurs enfants à la vaccination seront passibles des pénalités prévues par la loi, à moins qu'ils ne produisent une déclaration attestant que cette opération a été exécutée par les soins de leur médecin particulier.

L'Administration communale.

SION Dès le 20 mai, au
Café-Restaurant des Sports Av. des Bains

Cabaret-Concert

par des artistes suisses revenant de l'étranger. De la joie, galeté plaisir. Consommations 1er choix. Entrée gratuite. Pas de quête

La vie à Martigny

Concert

L'Harmonie donnera ce soir sur la Place Centrale un concert avec le programme suivant :

- 1. Flandria, marche, de Verbeeck ;
- 2. Nuit à Vienne, ouverture de Suppé ;
- 3. Danses Norvégiennes, de Grieg ;
- 4. La Gitana, valse, de Bucalossi ;
- 5. Pour la Patrie, marche d'Arthur Ney.

Martigny-Croix

Le mauvais temps persistant, la Jeunesse radicale a fixé au dimanche 21 mai sa grande kermesse. Retenez tous cette date : les Comberrains s'approprient à vous recevoir dans un magnifique décor printanier avec le soleil qui apparaîtra pour la circonstance.

Défense aérienne passive

La compagnie de D. A. P. de l'agglomération de Martigny (Ville, Bourg et La Bâtière) aura, dimanche 21 mai de 14 à 18 h., son inspection annuelle par le major F. C. Hoguer, inspecteur fédéral pour la Suisse romande.

« Capitaines courageux » au Royal

Ce n'est pas un film que l'on raconte, il faut aller le voir. Il apporte une bouffée d'air du large, il est tonique et réconfortant. Que les parents conduisent leurs enfants à ce beau spectacle qui constitue également une leçon vivante de courage et de droiture. *Capitaines courageux* est un magnifique poème de la mer et l'histoire simple et tendre d'un enfant parmi les marins. Enfants admis dimanche après-midi.

Chœur d'Hommes

Ce soir vendredi, à 20 h. 15 précises, répétition générale, obligatoire à tous les membres prenant part au concours cantonal de Viège.

Samedi 20 crt, rendez-vous devant le local à 12 h. 20, pour se rendre à la gare en cortège. Départ du train pour Viège à 12 h. 48.

Une date à retenir

Mercredi 31 mai, à 20 h. 30, aura lieu au cinéma ETOILE une grande soirée au bénéfice des Ecoles communales de Martigny-Ville, pour leur faciliter leur déplacement à l'Exposition nationale de Zurich.

Le programme qui sera annoncé la semaine prochaine comprendra une partie cinématographique et une partie théâtrale.

En effet, il sera présenté à la population les *Rondes Enfantines* qui obtinrent un si grand succès lors du congrès des instituteurs valaisans.

Cette soirée familière par excellence, placée sous les auspices de nos autorités, remplacera le théâtre habituel des écoles.

La location s'ouvre lundi à la Librairie Gaillard. Prix des places 1.20, 1.80 et 2.20 fr. Enfants accompagnés 0 fr. 60. Pour les tout petits, une matinée spéciale aura lieu le lendemain jeudi à 14 h. 30 (entrée 0 fr. 50, parents 1 fr.).

Avis

Le public est informé qu'à l'avenir il y aura arrêt obligatoire du tram devant le Café-Restaurant du Stand à Martigny-Bourg.

Pharmacie de service

Du 20 au 27 mai : Pharmacie Closuit.

A l'Etoile : prolongation de « Cirque Barlay »

« Allez au cinéma. C'est votre meilleure distraction. Hier, jeudi, à eu lieu à l'Etoile les premières représentations du *Cirque Barlay (Les Gens du Voyage)*. Est-il besoin d'ajouter que ce film qui triompha à Genève pendant 9 semaines consécutives et à Lausanne pendant 7 semaines plus énormément au public de Martigny ? Française Rosay fait preuve dans le rôle de Flora, la dompteuse, d'une personnalité très forte. Quel cran ne lui a-t-il pas fallu pour entrer dans la cage aux tigres ! Et il faut l'entendre dire : « Oh ! la brave bête », lorsqu'elle pleure la mort d'une lionne qui, un jour, lui avait ouvert la cuisine.

Il faut avoir vu Flora et ses tigres de l'Inde, les fauves les plus redoutables de la terre ; Barlay et ses 60 chevaux savants ; Les 3 Willys, acrobates sur chevaux ; Les 5 Mikkaddos, la fameuse troupe de jongleurs et sauteurs japonais ; 20 clowns et 10 Augustes et 10 autres numéros plus sensationnels les uns que les autres. Vu son immense succès, 4 séances supplémentaires : vendredi 19, samedi 20, dimanche 21, à 14 h. 30 et 20 h. 30. Le soir : train de nuit.

A Monthey

† Edmond Boissard

(Inf. part.) C'est avec une douloureuse surprise que la population de Monthey a appris la mort soudaine de M. Edmond Boissard, un des citoyens les plus actifs et les plus méritants de la commune.

Vendredi dernier, M. Edmond Boissard, qui se trouvait au bord du Rhône, avec une équipe d'ouvriers, fut pris d'un malaise. On dut le transporter à l'infirmerie de Monthey où il subit une délicate opération. Mais son état s'aggrava rapidement et le malade s'éteignit après de cruelles souffrances.

M. Edmond Boissard, directeur des travaux publics à Monthey, occupait ce poste important depuis 27 ans, à la satisfaction générale. Il avait succédé à son père et avait hérité de lui des qualités de travail dont ses chefs se montraient enchantés.

M. Edmond Boissard fut un fonctionnaire modèle, attaché à son devoir et qui exécutait scrupuleusement les missions qu'on lui confiait. L'urbanisme à Monthey prit sous son impulsion une réjouissante ampleur. Le défunt prenait, en effet, des initiatives heureuses et il contribua grandement à l'embellissement de la cité. Son nom restera lié, à ce titre, à celui de la ville. M. Boissard consacrait ses loisirs au chant et il fut un membre assidu et dévoué de la société l'« Orphéon » qui lui gardera un souvenir ému.

Epoux et père irréprochable, M. Edmond Boissard laisse dans la désolation une femme et quatre enfants auxquels va la sympathie unanime.

Le défunt appartenait au parti libéral-radical dont il fut un défenseur sincère et loyal qui ne cachait pas ses opinions.

Nous présentons à la famille de M. Edmond Boissard, que ce deuil plonge dans la douleur, nos condoléances émues.

A lundi. — Nous devons insérer aujourd'hui dans le journal un compte rendu de l'assemblée de la société d'horticulture et de pomologie à Monthey. Malheureusement, par suite d'un fourvoiement, le pli de notre correspondant ne nous est pas parvenu à temps. Nous devons donc, à regret, renvoyer la publication à lundi.

Dernières nouvelles

Le déficit italien

Un tour de vis fiscal en vue

Selon un rapport de la commission des finances, le déficit du budget italien pour l'exercice 1939-40 s'éleva à 5 milliards de lires. Pour remédier à ce déséquilibre, le rapporteur préconise une certaine augmentation de l'impôt et une réduction des dépenses d'administration.

Un dirigeable américain tombe

L'hélium a sauvé l'équipage

Le petit dirigeable K 2, qui appartient à la marine américaine, s'est écrasé à la fin de l'après-midi de mardi, à l'aérodrome de Lakehurst (New-Jersey). Aucun des huit membres de l'équipage n'a été blessé. L'accident s'est produit au moment où l'appareil cherchait à atterrir après avoir effectué un vol d'entraînement. Il a heurté un arbre contre lequel son enveloppe s'est déchirée et a violemment touché le sol, mais ses occupants n'ont eu que de légères contusions. Le dirigeable était gonflé à l'hélium, ce qui peut expliquer qu'il n'y a pas eu d'explosion.

Effervescence en Bohême

La presse polonaise signale que l'effervescence est de plus en plus grande en Bohême, ce qui oblige la Gestapo à procéder à de nombreuses arrestations. C'est ainsi qu'il y a quelques jours 4000 Tchèques ont été envoyés au camp de concentration de Buchwald. Dans le camp de concentration d'Iglau sont enfermés des membres de la garde de fer de Hlinka, qui ont refusé de se soumettre aux autorités allemandes.

Le roi d'Angleterre au Canada

Après un voyage mouvementé (le mauvais temps ayant sévi sans arrêt et causé un retard d'un jour, le paquebot du roi George VI, l'« Empress of Australia », est arrivé mercredi à Québec, accueilli par les acclamations bruyantes d'une foule immense. C'est M. Makenzie King, premier ministre canadien, qui a souhaité la bienvenue au roi et à la reine.

Jeudi, les souverains se sont rendus à Montréal et ont traversé en cortège la ville, sous les applaudissements d'une foule évaluée à plus de 1 million 200 mille personnes ; puis l'auto royale pénétra dans le grand stade d'Outremont où se trouvaient 80.000 enfants de langue française qui firent une ovation aux souverains. Ceux-ci se rendirent ensuite au Stade Molson où ils reçurent l'accueil de 15.000 enfants de langue anglaise.

Attentats terroristes en Angleterre

Une bombe a fait explosion jeudi matin à l'intérieur du commissariat de police de Lancaster. Un agent de police et un civil ont été blessés, mais leur état n'inspire aucune inquiétude. La police se refuse à toutes précisions, mais on croit savoir que c'est au cours de l'interrogatoire de deux suspects que l'incident se serait produit.

Explosion à l'arsenal : cinq morts.

Une explosion s'est produite jeudi matin à l'arsenal de Woolwich. Cette explosion a fait cinq morts et six blessés. Elle s'est produite pendant le chargement d'un canon anti-aérien.

Nouvelles suisses

Un devoir essentiel

Convie par le parti radical de la Ville fédérale à prendre la défense du projet de renforcement de la défense nationale et de lutte contre le chômage soumis au vote du peuple suisse et des Etats le 4 juin prochain, M. le conseiller fédéral Wetter a défini avec une grande éloquence, devant une assemblée extrêmement fréquentée, le devoir primordial des démocraties de tout faire en vue de fournir du travail et un gagne-pain aux citoyens victimes du chômage et de ses conséquences morales si déprimantes.

Le chef du Département fédéral des finances n'a pas hésité à déclarer que ce problème, qui revêt un caractère social et politique, doit être l'une des tâches principales des Etats démocratiques. Ayant rappelé tout ce qui a déjà été fait par la Confédération, les cantons et les communes en matière de lutte contre le chômage, l'éminent orateur a déclaré avec force que la lutte contre cette plaie sociale n'est pas seulement un problème d'ordre économique : Elle rentre dans le cadre de la défense morale du pays. Il ne serait pas admissible et concevable, en effet, que ceux de nos concitoyens qui veulent travailler soient privés de la possibilité de subvenir à leur entretien et à celui de leurs familles. L'impossible doit être fait pour que cette angoissante question reçoive une solution vraiment digne d'un Etat démocratique.

M. le conseiller fédéral Wetter n'avait pas de difficulté, sur cette base, à démontrer combien le projet fédéral de renforcement de la défense nationale de lutte contre le chômage est susceptible de faire œuvre éminemment utile, en créant de larges occasions de travail qui, dans la plupart des cas, ne présenteront pas seulement un caractère très net d'utilité publique, mais qui concourront dans une mesure très sensible à ce renforcement de notre appareil défensif si précieux pour garantir notre sécurité, notre indépendance et notre traditionnelle neutralité.

Aussi l'exposé très large et très objectif du chef du Département fédéral des finances a-t-il été suivi avec une attention soutenue et salué par de vifs applaudissements. Il permet de prévoir que le peuple suisse, le 4 juin prochain, se rendra compte du devoir impérieux qu'il a de tout mettre en œuvre et de consentir les sacrifices les plus étendus pour assurer à tous les enfants du pays un légitime gagne-pain, tout en prenant toutes mesures indispensables en vue de renforcer notre défense nationale. Ce n'est pas seulement l'indépendance du pays, c'est encore l'honneur de la démocratie qui est en jeu. Nul doute que ce grand idéal ne triomphe avec éclat le 4 juin prochain ! R.

Un grave télescopage près de Zurich

Mardi après-midi, une grave collision s'est produite sur la ligne de la vallée de la Sihl, entre Sihlwald et Sihlbrugg (Zurich). Au cours d'une manœuvre en gare de Sihlbrugg, la motrice dérailla. Une machine destinée à la remplacer dut être demandée à Zurich. C'est elle qui conduisit le convoi retardé en gare de Sihlbrugg.

Le train quittant régulièrement Zurich entra alors en collision, à un kilomètre de Sihlwald, avec ledit train. Le choc qui se produisit à un tournant fut si violent que les deux motrices s'interpénétrèrent. Les dégâts furent sérieux et les deux conducteurs, MM. Brœnnimann, de Zurich, et Traber, de Adliswil, furent conduits grièvement blessés à l'Hôpital, ainsi qu'un aide-chauffeur. Cinq autres employés de chemin de fer et un voyageur furent légèrement blessés.

Toujours plus !

Le nombre des concessionnaires de radio en Suisse s'élevait à fin avril 1939 à 558.972, soit 5739 de plus qu'à fin mars de cette année.

Pour les familles nombreuses

L'assemblée des délégués de la Ligue suisse des familles nombreuses, groupant 44 représentants de huit cantons différents, après avoir entendu un exposé de M. Basile Linz, dentiste, qui fut l'initiateur du mouvement, a approuvé à l'unanimité les statuts de la ligue, dont le siège est à Olten. L'assemblée a voté une résolution dans laquelle elle prend connaissance avec satisfaction de la récente réponse de M. Etter, président de la Confédération, à la motion Escher au Conseil national, et exprime l'espoir que l'on viendra en aide aux familles nombreuses qui sont les piliers les plus solides de l'Etat.

Un incident à la frontière grisonne

Un incident de frontière s'est produit récemment entre Weinberg et Samnaun, dans le canton des Grisons. Un garde-frontière suisse qui faisait sa tournée en civil et qui déclare être resté sur territoire grison, a été arrêté et entraîné par des gardes allemands de Pfunds, dans le Tyrol. Ayant pu fournir une pièce de légitimation, il a été libéré le même jour et a pu rentrer à Martinsbruck, où l'on a constaté qu'il avait été molesté par les gardes allemands. Une enquête a été ordonnée par les soins de l'autorité fédérale.

La marque de l'imprimerie suisse

Les imprimeries de la Suisse désignent leurs produits comme travail suisse par une marque particulière. En tant que marque collective de la Société suisse des Maîtres-Imprimeurs, déposée au registre fédéral des marques, elle est exclusivement à la disposition des entreprises suisses des arts graphiques. Voici comment se présente cette marque :



Une tête de griffon stylisée, emblème des armoirées de l'imprimerie dès l'époque de Gutenberg et symbole des libertés et des droits qui lui sont particuliers, combinée avec une croix, donne une marque plaisante qui, malgré son asymétrie, est à même de se graver dans la mémoire du public. Grâce à la simplicité de sa forme, elle peut être fortement réduite et, partant, apposée pour ainsi dire sur tous les imprimés. Le client de l'imprimerie qui voudra manifester ses préférences pour le travail indigène exigera donc cette marque sur tous les imprimés qu'il fera exécuter, affichant ainsi publiquement leur origine suisse. Il fournira de cette façon la preuve de ses sentiments nationaux en matières économiques.

Notre approvisionnement assuré

M. Obrecht, chef du Département de l'économie publique, a rendu compte mardi matin, au Conseil fédéral, des mesures économiques de guerre prises pour assurer l'approvisionnement du pays en cas de guerre. Le Conseil fédéral a constaté que l'approvisionnement de guerre du pays en céréales panifiables est assuré pour la durée d'un an.

Hôteliers, attention !

Nous disposons de filles de salle, première fille de salle sachant 2 langues, cuisinières, sommelières, femmes de chambre. S'adr. à l'Office social, secrétariat du parti radical valaisan, Martigny, tél. 6 13 03.

L'enneigement et les variations des glaciers des Alpes suisses en 1938

(Corr. part.) Dans un pays comme le nôtre où les sports d'hiver et particulièrement le ski sont très pratiqués et où les glaciers couvrent une partie notable du territoire, le rapport annuel de M. le professeur Dr P. L. Mercanton, président de la commission des glaciers, est toujours lu avec intérêt. Celui pour 1938 vient de paraître dans *Les Alpes*, l'organe mensuel du C. A. S. Comme tous les skieurs l'ont constaté, l'enneigement de l'hiver 1937-38 a été plutôt faible ; en effet novembre et décembre ont été secs et froids ; si, en janvier et février, quelques précipitations notables ont été enregistrées, mars a été trop clair et trop sec avec un excès de chaleur, tout à fait exceptionnel, de 4 degrés au-dessus de la moyenne ; avril, de sinistre mémoire pour nos vigneron et arboriculteurs, fut sec et froid et mai en grande partie également ; juin présenta un excès de chaleur, tandis que juillet fut trop froid.

Malgré le faible enneigement signalé, M. Mercanton cite une puissante avalanche descendue en février de la Chenalette à l'Hospice du Grand St-Bernard où elle enfoua plusieurs portes. A Orny-Trient, les observations usuelles ont été faites le 20 septembre par MM. Reber et Morand, gardien de la cabane : la balise y est totalement enfouie et le nivomètre sur le rocher complètement déchaussé. Les relevés du totalisateur au Col d'Orny (3169 m.) ont donné, du 17 octobre 1937 au 20 septembre 1938, une précipitation de 339 cm. ; pour la même période, elle a été à Orsières (980 m.) de 64 cm., ce qui représente 366 et 69 cm. pour 365 jours. La conclusion de l'auteur est celle-ci : en 1938 l'enneigement des Alpes suisses a été nettement régressif, surtout par défaut d'enneigement hivernal.

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner de la décroissance encore plus accentuée de presque tous nos glaciers. Des 30 glaciers observés dans le bassin du Rhône, 1 seul est en crue : c'est le minuscule glacier du Scex Rouge au pied de la face ouest de l'Oldenhorn dans le massif des Diablerets. Tous les autres glaciers de ce bassin sont en décreue : pour quelques-uns les chiffres sont même très élevés. Le glacier du Rhône a diminué de 5 m. ; le grand glacier d'Aletsch de 19 m. ; à Saas, les glaciers d'Allalin et de Fée ont diminué respectivement de 27 et 60 m. ; Arolla, Ferpècle et Valsorey sont stationnaires ; Grand Désert et Mont-Fort ont reculé de 15 et 5 m. ; Saleinaz de 11 m. Au glacier du Trient, M. le prof. Guex, membre honoraire du C. A. S., de Vevey, a continué avec dévouement les intéressantes observations qui font constater un recul de 25 m., alors que les reculs de 1937 et de 1936 avaient été de 12 et 20 m. ; cette magnifique cascade de glace, une des plus belles des Alpes, va-t-elle disparaître ? Non, certes, de nombreuses générations pourront encore l'admirer ! Des constatations très intéressantes ont été faites au glacier de l'Unteraar et au lac artificiel du Grimsel par l'ingénieur Plotron des Forces motrices du Oberhasli. Le retrait frontal du glacier est très irrégulier et atteint en un point 52 m. ; la hauteur moyenne de la falaise de glace est de 35 m. et le maximum de 50 m. La superficie abandonnée par le retrait du glacier est de 14.260 mètres carrés ; l'épaisseur de la glace au droit du Pavillon Zollfus, à 2280 m. d'altitude, a pu être déterminée à 368 m. ; à cet endroit, la vitesse superficielle moyenne est de 30 m. par an.

En 1938, de 100 glaciers des Alpes suisses, 4 étaient en crue, 8 étaient stationnaires et 88 en décreue. Les chiffres pour 1937 étaient 12, 12 et 76. G. C.

Une fabrique suisse au service de la ménagère

(Comm.) Les établissements Persil de la maison Henkel, à Bâle-Pratteln, dont le produit le plus connu est la lessive Persil, ont été érigés en 1912. Cette entreprise occupe aujourd'hui près de 400 employés et ouvriers. De plus, les commandes qu'elle passe à ses fournisseurs leur procurent gain et travail. Henkel est la maison qui, par l'introduction de la lessive auto-active Persil, a rendu à la ménagère la vie plus facile.

PRUDENCE !!!

Si vous voulez boire un apéritif de marque, sain, stomacal, hygiénique, ne demandez plus un "Bitter", mais exigez un "DIABLERETS".

Café-Restaurant des Sports, SION

Ses repas à fr. 1.50 Tripes Maison, Spaghetti, Champignons, la raton fr. 1.20. Machoud.

Pour être plein d'entrain

Pour être plein d'entrain, il est parfois utile de prendre un vin fortifiant. Vous pourrez le préparer vous-même à bon compte en versant simplement un flacon de Quintonine dans un litre de vin. Vous obtiendrez ainsi un vin fortifiant de goût agréable qui tonifie l'organisme et réveille l'appétit. Le flacon de Quintonine ne coûte que Fr. 1.65 dans toutes les pharmacies.

LE STIMULANT

Apéritif au vin et quinquina

Scientistes-Chrétiens

trouvent union sans statuts étrangers dans l'Union Suisse des scientistes-chrétiens indépendants. S'adresser à Poste restante 33, Schaffhouse.

Grande Boucherie Pisteur

36 bis R. de Carouge, Genève
Bouilli 1.50 le kg.
Rôti 2.40
Ragoût mouton 2.20
Graisse rognon 1.-

ETOILE

Prolongation

Le Cirque BARLAY

(Les Gens du Voyage)

GROS SUCCÈS

Vendredi 19, Samedi 20, Dimanche 21 à 14 h. 1/2 et 20 h. 1/2

ROYAL

Prolongation

CAPITAINES COURAGEUX

ENFANTS ADMIS DIMANCHE à 14 h. 1/2

Fête Cantonale Valaisanne de Chant

Viège, 20 et 21 mai 1939

20 SOCIÉTÉS — 700 CHANTEURS

Samedi et dimanche :

Concerts, Chœurs d'ensemble

PRIX RÉDUITS DES BILLETS CFF

E. Berger

Horloger diplômé
Place Centrale
MARTIGNY

Montres 1re qualité - Horloges - Pendules - Réveils de 1res marques. Bijoux - Orfèvrerie - Lunetterie - Réparations

Agence d'affaires et immobilières „La Générale“

M. Zuchuat et H. Savioz, SION

Téléphone 2 19 04

Vente, achat, location, encaissements, gérance, contentieux, prêts hypothécaires, etc.

A vendre : 2 cafés-restaurants entre Sierre et Sion
2 villas à Sierre et Chippis, hôtel de montagne,
3 domaines de 3 1/2, 8 et 9 1/2 Ha., Magnifique
domaine à Saxon, 400 m. de la gare, entièrement
arborisé, de 9 1/2 Ha., avec 6000 m2 de vigne.

Demande à louer : 1 jardin de 200 toises, 1 pré de
500 à 1000 toises.

A acheter : 1 vigne de 1000 toises

HORAIRE MURAL COMPLET de Martigny

C. F. F. — Martigny-Châtelard
Martigny-Orsières — Cars postaux
Tramway. EN VENTE à

L'Imprimerie MONTFORT MARTIGNY-VILLE

Jeune Homme

suisse-allemand, 15 ans 1/2, cherche emploi comme aide ou garçon de course dans magasin, entreprise ou autres, connaissant la machine à écrire. **Libre de suite.** Demandez l'adresse sous chiffres 318 au bureau du journal.

Du MOBILIER simple



au plus luxueux

Que vous désirez un mobilier simple, mais solidement construit et élégant, ou un mobilier riche, ou même luxueux, vous trouvez chez Reichenbach de quoi vous satisfaire.

Reichenbach Frères & C^e

Fabrique de Meubles
Magasin: Av. de la Gare, SION

Crédit Sierrois

Capital-Actions et Réserves Fr. 1.440.000.--

Dépôts

sur carnets d'épargne
comptes à vue et à
terme
sur obligations

Prêts

hypothécaires
crédits de construction
sur comptes-courants

Escompte d'effets aux meilleures conditions

BANQUE POPULAIRE DE MARTIGNY

Capital et réserves
Fr. 1.030.000.--

CRÉDITS DE CONSTRUCTION
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET SOUS TOUTES AUTRES FORMES
COMPTES COURANTS COMMERCIAUX

DÉPÔTS A VUE, EN CAISSE D'ÉPARGNE, A TERME
GÉRANCE DE TITRES — CHANGE

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE AUX MEILLEURES CONDITIONS
Etablissement contrôlé par l'Union suisse des Banques régionales

SERVICE D'INFORMATIONS ROUTIÈRES DU TOURING-CLUB SUISSE



Renseignements supplémentaires par le siège central à Genève et les Offices du T.C.S.

Caisse d'Épargne du Valais

(Contrôle officiel permanent)

Société mutuelle

Dépôts - Prêts

Place du Midi - Sion

et toutes autres opérations de banque

aux conditions les plus favorables.

Agences : Saxon, Monthey, Sierre. Représentants à Brigue, Vex, Nendaz, Ardon, Chamoson, Riddes, Fully, Martigny, Sembrancher, Orsières, Bagnes, Vollèges, Salvan, Vernayaz, Collonges, St-Maurice, Vouvry.

LES PRODUITS XEX

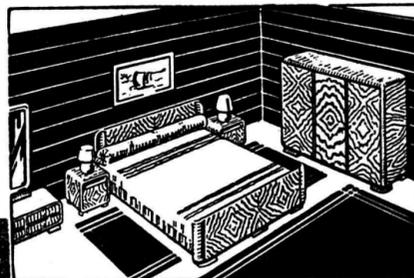
protègent vos plantes

Traitement après la floraison :

BORDO-XEX 1 % +
ARSENATE DE PLOMB XEX 1 %

Contre les cochenilles : ajouter **Oleo-Xex 1 %**.
Pour TOUS les arbres fruitiers, sauf le pêcher
Traitement spécial contre pucerons et chenilles :
Arbo-Xex 1 à 1 1/2 %. Représentant :

Deslarzes, Vernay & C^e, Sion



LES MEUBLES DE BON GOUT
à des prix et conditions avantageux, chez

A. GERTSCHEN FILS

Fabrique de Meubles NATERS-BRIGUE

A louer Effeuilleuse

au centre de Champex, un **Magasin**

avec logement, ayant servi de primeurs — S'adr. à l'Hôtel BISELX, à Champex.

Gnagis

fruits ou salés (museaux, oreilles
pieds, queues de porcs)
fr. —.50 le 1/2 kg.
Saucisses de ménage
porc et bœuf, cuites,
fr. 1.25 le 1/2 kg.
JAMBONNEAUX
frais, bien viandés,
fr. —.65 le 1/2 kg.
TÉTINES FUMÉES
fr. —.35 le 1/2 kg.
RAGOUT de MOUTON
frais, fr. —.90 le 1/2 kg.

Service soigné contre remboursement
Port en plus. So recommandé :
Boucherie-Charcuterie SUTER, Montreux

A LOUER avec promesse de vente Café-restaurant-PENSION

dans joli endroit du Bas-Valais, près de centre industriel ; conviendrait pour deux dames ou ménage désirant se retirer de gros commerce. Ecrire sous chiffres P 3273 S Publicitas, Sion.

CURE à Loèche-les-Bains

Hôtel Croix Fédérale cuisine soignée. Pension dep. fr. 6.50. Bains vis-à-vis de l'hôtel, ouvert toute l'année. Tél. S. F. Grichting

FEUILLETON du « Confédéré », No 22

Le Coffre-Fort vivant ROMAN par Frédéric MAUZENS

C'était moi, le copiste minable de la maison Jules Ricard, le pauvre petit vieux commis du Vieux Sèvres, qui passionnais ainsi les premiers fonctionnaires de la capitale et sa population entière !

— Nous sommes désarmés, répétait le procureur. Quand Cruchat, abasourdi, fût bien sûr qu'il n'y avait rien à espérer des magistrats, il s'emporta : — Il n'y a de protection que pour la canaille ! Dire qu'il faut payer des impôts pour engraisser tout ça ! Tas de « voleurs d'argent » !

Et il s'acharna à répéter : — Voleurs d'argent ! Voleurs d'argent !

Le procureur et le juge agitèrent sérieusement la question de savoir s'il ne convenait pas d'arrêter Cruchat. Puis ils firent la part du désespoir d'un homme à qui un million filait dans les doigts.

M. de Chasseneuil s'adressait au préfet : — La justice n'est chargée que de poursuivre les délits, mais la police est aussi chargée de les prévenir. Si le Nicot n'est point volé, aux termes de la loi, il peut l'être d'un moment à l'autre. Ne ferez-vous rien pour l'empêcher ?

— Voilà une observation assez juste, murmura le procureur.

— Pour l'empêcher à Paris, oui ! répondit nerveusement le préfet. Mais en Egypte ? dans l'Inde ? sur

(Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec la Société des Gens de Lettres de France).

le continent australien ? ça ne me regarde pas ! — Juste aussi ! murmura le juge. Cruchat s'était tu.

Le chef de la Sûreté intervint : — Il n'y aurait un moyen de tout arranger. — Voyons, Hamard, parlez ! fit le préfet. — Supposons que Palmer et Burley suivent à la piste Mathias Bernard. L'hypothèse n'est point invraisemblable, et elle nous permet de faire accompagner partout le Coffre-Fort vivant, non pour protéger l'homme ou le diamant, ce qui n'est plus notre affaire, mais pour prendre les deux malfaiteurs contre qui une instruction est ouverte.

Il y eut un murmure d'approbation. — De la sorte, continua le chef, s'il prenait fantaisie à Bernard ou à son cousin de s'approprier le Nicot, notre agent serait là pour leur mettre la main au collet.

— Très bien ! très bien ! — Seulement, la Sûreté n'est pas riche, les frais de voyage peuvent être considérables... Le chef regardait Cruchat, et Cruchat, à cette dernière phrase, s'était mis à regarder les fleurs du tapis. — Je m'en charge, dit le baron. — Parfait ! — Et qui lancerez-vous à la poursuite des fuyitifs ? demanda le préfet. — Loustau. — Vous avez entendu ? reprit le haut fonctionnaire en se tournant vers l'inspecteur. — Oui, monsieur le préfet. — Rattrapez les fuyitifs et joignez-vous à eux. Vous serez censé guetter Palmer et Burley que la justice recherche à raison de la tentative de l'autre soir. Et vous en profiterez pour ne pas lâcher d'un pas Mathias Bernard. Tâchez qu'il ne vous échappe plus. Ne l'empêchez pas de circuler à sa guise. Cet homme doit être libre comme l'air. Mais si la pierre précieuse sort de son corps, et s'il se l'approprie, arrêtez-le.

— Oui, monsieur le préfet. — Vos recherches seront longues. L'Australie est

grande. Peut-être Bernard et son cousin s'y embarqueront-ils pour ailleurs, peut-être n'attendront-ils pas d'y être pour débarquer.

— L'Egypte n'est pas si peuplée qu'on ne puisse y retrouver la trace de deux Européens, dit Loustau. Et s'ils ne débarquent pas en Egypte, je les tiens ! Mais pas un mot aux journalistes. Il faut que je quitte Paris sans tambour ni trompette, ou mon affaire est flambée !

— Est-ce que je puis accompagner l'inspecteur ? fit tout à coup M. de Chasseneuil. — Je n'y vois pas d'inconvénient, dit le préfet. Et vous, Loustau ? — Aucun, M. le préfet. — Je l'accompagne ! — Moi aussi ! dit à son tour Cruchat. — Quand partez-vous ? demanda le baron à Loustau. — Tout de suite. — Tout de suite ? — Il est neuf heures et demie. Tout est perdu, ou du moins fort compromis, si je ne suis pas dans une heure à la gare de Lyon. — Nous n'avons pas le temps de passer chez nous, dit le baron. — Il nous faut pourtant de l'argent, fit Cruchat. — Vous enverrez en cours de route une dépêche à vos banquiers pour qu'ils vous adressent un mandat télégraphique, dit Loustau. Allons, partons ! — Pour où, demanda M. Roydet. — Dijon, où je prendrai le train péninsulaire à 3 h. 13 du matin. — En effet ! s'écria le préfet à qui ces quelques mots révélaient tout le plan de Loustau. — Mais est-ce le jour du Péninsulaire ? fit le procureur. — Son jour et ses heures, Loustau les connaît, répondit le chef de la Sûreté. Vous ne vous rappelez point qu'il l'a pris dix fois, de Calais à Dijon ? — Lors de cette affaire de chloroformistes ? C'est vrai. L'inspecteur saluait militairement.

— Bonne chance ! souhaitèrent en chœur les fonctionnaires.

Et cinquante-cinq minutes après, Loustau, Cruchat et le baron, ces deux derniers un peu étourdis, filaient sur Marseille par le rapide de 10 h. 30. A Dijon, ils descendaient. Cruchat et le baron télégraphiaient chez eux et à leurs banquiers. A 3 h. 06, ils montaient dans le Péninsulaire et, sans changer de wagon, traversaient en éclair, d'un bout à l'autre, la France et l'Italie. Ils sautaient dans le steamer de la Péninsulaire and Oriental Company, qui attendait le train à Brindisi, et, partis de Paris quarante-huit heures après nous, ils arrivaient à Bombay, avec la malle de Londres, quatre heures avant. Nous étions pis.

Quand Cruchat et Plaisance furent un peu calmés, l'inspecteur nous résuma ce que je viens de raconter. Plaisance avait eu le temps de reprendre son aplomb.

— Alors, dit-il, quand Loustau eut fini, vous avez cru que nous ne vous donnerions plus signe de vie ? Personne ne répondit.

— Et vous n'avez pas pensé, continua mon cousin, qu'une fois hors d'atteinte des malfaiteurs, nous vous aurions écrit ? — Pour sûr, alors, que nous ne l'avons pas pensé ! — Puisque vous aviez l'intention de nous révéler votre retraite, pourquoi ce départ clandestin ? fit le baron qui n'avait pas encore prononcé quatre mots. — Si vous en aviez eu connaissance, y auriez-vous consenti ? riposta Plaisance. — Ah non, par exemple ! s'écria le brocanteur. — Alors ? — Alors, alors, vous êtes de braves gens, ch'est entendu, mais tout de même, on ne vous lâchera pas d'un cran ! — A votre aise. Le Calédonien n'est pas un yacht ; on ne peut vous empêcher d'y prendre passage. — Le Calédonien ? fit M. de Chasseneuil. Mais... — Quoi ? — Mais il continue vers l'Australie.

(à suivre)